



HAL
open science

Introduction

Noelle Burgi

► **To cite this version:**

Noelle Burgi. Introduction. Noëlle Burgi (dir.). La Grande Régression. La Grèce et l'avenir de l'Europe, Le Bord de l'Eau, pp.15-52, 2014, 9782356872685. hal-01968006

HAL Id: hal-01968006

<https://hal.science/hal-01968006>

Submitted on 16 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Noëlle Burgi
(sous la direction)

LA GRANDE RÉGRESSION
LA GRÈCE ET L'AVENIR DE L'EUROPE

Éditions LE BORD DE L'EAU 2014
www.editionsbdl.com
33310 Lormont
ISBN : 978-2-35687-2685

TABLE DES MATIÈRES

LES AUTEURS • 7
SIGLES ET ACRONYMES • 13

INTRODUCTION par NOËLLE BURGI • 15

Du gradualisme à la déflation interne • 20
La gouvernance autoritaire transnationale • 25
Interdépendance asymétrique et inégalités internationales • 30
La descente aux enfers de la Grèce • 38

PREMIÈRE PARTIE • 53 **AUX SOURCES HISTORIQUES ET POLITIQUES D'UNE DÉMOCRATIE FRAGILE**

CHAPITRE 1 par POLYMERIS VOGLIS ET KOSTIS KARPOZILOS • 55 **ÉTAT ET SOCIÉTÉ. ÉLITES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DU XIX^e AU XXI^e SIÈCLE**

1830-1922. De la « Petite » à la « Grande » Grèce • 56
1922-1949. Du Schisme national à la guerre civile • 61
1950-1974. Aux côtés du « Monde libre » • 66
1974-2012. De l'Europe unie aux tourbillons de la crise • 71

CHAPITRE 2 par KOSTIS KARPOZILOS • 77 **LA GAUCHE GRECQUE. À LA RECHERCHE D'UN PROGRAMME DE GOUVERNEMENT**

1949-2009. Six décennies de la Gauche grecque • 81
De la gauche en crise à la gauche dans la crise : les élections de 2012 • 90
À la recherche d'un programme et d'une issue • 98

CHAPITRE 3 par DIMITRIS PSARRAS • 105 **L'AUBE NOIRE DE LA DÉMOCRATIE GRECQUE**

Le fantôme d'une extrême droite grecque • 106
Le basculement xénophobe des années 1990 • 108
Les droites extrêmes et la crise • 113
La création d'Aube dorée • 116
Une organisation nazie • 122

DEUXIÈME PARTIE • 129 **LA LIQUIDATION DES DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX**

CHAPITRE 4 par CORINA VASILOPOULOU • 131 **MÉDIAS ET PROPAGANDE. UN PAYS « PARTIELLEMENT LIBRE » ? OU PAS DU TOUT ?**

La domination des grands groupes privés • 133
Intérêts et pouvoirs croisés • 135
Journalistes, voyous, ruffians • 138
Censure grecque et médias étrangers • 141
De la violence légale à la violence physique • 149
Les médias alternatifs • 151

CHAPITRE 5 par APOSTOLOS KAPSALIS ET YANNIS KOUZIS • 156
LE TRAVAIL, LA CRISE ET LES MÉMORANDUMS

- L'offensive antisyndicale par la décentralisation de la négociation collective • 158
- L'inversion de la hiérarchie historique des normes • 160
- La métamorphose du salaire minimum en plafond salarial universel • 165
- La mobilisation des antagonismes sociaux et la précarisation de l'emploi • 167
- Le licenciement • 169
- La flexibilisation du temps de travail et la précarisation de l'emploi • 170
- L'avenir du passé • 172

CHAPITRE 6 par LOUKIA KOTRONAKI • 175
RÉAPPROPRIER LA CONTESTATION DÉMOCRATIQUE : LA FORME OCCUPY

- Occupy, moment de folie, de créativité conflictuelle • 177
- Les trajectoires de la radicalisation : des « places » au monde du travail, et vice-versa • 183

TROISIÈME PARTIE • 191
LE POUVOIR DE LAISSER MOURIR

CHAPITRE 7 par NOËLLE BURGI • 193
DÉMANTÈLEMENT DE LA SANTÉ, DESTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ

- La production comptable des soins • 194
- Des expérimentations sous « assistance » et sous haute surveillance • 198
- Fuite de cerveaux de la « périphérie » au « centre » • 205
- Déni politique, destruction démocratique • 209

CHAPITRE 8 par LE DR. KATERINA MATSA • 213
LES ADDICTIONS EN TEMPS DE CRISE

- Les addictions comme stratégie de survie • 215
- Les drogues de la crise • 217
- L'exclusion sociale comme outil de contrôle social • 218
- La psychiatrisation de la toxicomanie • 227
- Le caractère politique du traitement de l'addiction • 229

CHAPITRE 9 par KOSTAS BAIRAKTARIS • 231
LA RÉFORME PSYCHIATRIQUE EN GRÈCE : TRAGÉDIE, SCANDALE

- Une rétrospective historique • 233
- Privatiser avec des fonds publics : le scandale de Psychargos • 238
- Le Monologue psychiatrique et psychologique • 241

CONCLUSION | LA GRANDE RÉGRESSION par NOËLLE BURGI • 247

INDEX • 252
REMERCIEMENTS • 261

Introduction

Noëlle Burgi

Cet ouvrage a l'ambition de remplir un vide dans la discussion sur la crise économique et sociale qui ébranle les sociétés européennes, et dont on ne perçoit pas encore l'issue. En dépit d'une littérature abondante sur ses dimensions macroéconomiques et d'un débat vigoureux sur les politiques mises en œuvres aux niveaux européen et nationaux, la situation grecque, tragique, n'a pas encore fait l'objet d'études sérieuses et soutenues. Pourtant, comme le mettent en lumière les différentes contributions de cet ouvrage, la Grèce a été, et reste, le principal laboratoire d'une reconfiguration des politiques économiques et sociales sur le Vieux Continent, annonçant la remise en cause généralisée de l'État social, qui avait fondé les progrès tenus de démocratisation et de civilisation en Europe. Miroir dans lequel peuvent se lire les contradictions de la construction européenne, la Grèce pose aujourd'hui la question de la pérennité et de la viabilité du projet démocratique et social dont l'Europe s'est longtemps voulue l'incarnation.

Victime d'une secousse systémique qui n'a pas fini de produire tous ses effets, prise dans les filets de dépendance engendrés par un système monétaire et des flux financiers mondiaux qui la dépassent et la dominent, tout comme d'autres États vulnérables, la société grecque subit dans tous les domaines, depuis 2008, un effondrement sans équivalent dans l'histoire européenne depuis les années 1930. En l'espace de cinq ans (2008-2013), le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté de 25,9 % et le tissu productif du pays, constitué pour l'essentiel de petites entreprises et de commerces de proximité, a été désarticulé par d'innombrables faillites. Sur le plan social, le taux de chômage a explosé, passant de moins de 10 % en 2007 à près de 28 % en juillet 2013, dont 61,5 % de jeunes, et conduit à la réapparition de la misère, de la faim et de maladies infectieuses, comme au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Les grandes villes concentrant l'essentiel de la population – Athènes, Salonique, Patras – se meurent et la vie des gens se ferme. La famille, dernier rempart de solidarité devant la paupérisation absolue, ne tient plus. Les jeunes cherchent à émigrer ; le taux de suicide ne cesse d'augmenter ; l'insécurité économique se double d'une insécurité des personnes et des biens ; la violence politique gronde.

Dans un pays longtemps aux marges de l'économie mondiale capitaliste moderne, qui n'a jamais su ni pu créer un État moderne, au sens wébérien du terme, mais avait cru, en s'arrimant à l'Europe, sortir enfin et définitivement du sous-développement et du cycle interminable de violence de l'avant-guerre, de la guerre et de l'après-guerre, ce recul économique et social féroce se traduit sur le plan politique par la délégitimation complète des « élites », la réapparition du spectre de la guerre civile (1946-1949) et de la Dictature des colonels (1969-1974) et, remontant des profondeurs de l'histoire encore récente, par la résurgence de forces fascistes dont le parti néonazi Aube dorée, entré au parlement en 2012 avec dix-huit députés, est l'incarnation extrême. L'intensification de la violence politique fait craindre des affrontements de masse futurs qui seraient, *in fine*, arbitrés par les forces de sécurité (armée, police), dont une partie non négligeable soutient Aube dorée. Ainsi, nombreux sont les intellectuels, en Grèce et ailleurs, qui font le rapprochement avec les années 1930, notamment avec l'érosion de la démocratie en Allemagne sous la République de Weimar.

Si la situation grecque est sans doute celle qui est la plus dégradée sur le continent, elle n'est en rien unique. En dépit de trajectoires historiques différentes, on constate ailleurs des difficultés analogues. Partout ou presque, on assiste au démantèlement, plus ou moins prononcé selon les pays mais dans l'ensemble d'une grande brutalité, des systèmes de protection sociale : santé publique, éducation, retraites, services publics (transports, électricité, eau, courrier...), assurance chômage, et, bien sûr, droit du travail. En Grèce, comme au Portugal, en Espagne, en Irlande, au Royaume-Uni, en Italie, mais aussi, quoique dans une moindre mesure (pour le moment), en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et

ailleurs, ces dispositifs, dont la fonction historique était précisément d'assurer la cohésion sociale dans les conjonctures difficiles, sont mis à mal. Les forces nationalistes et xénophobes ont le vent en poupe, y compris dans le Nord de l'Europe. À un moment où la solidarité sociale est plus que jamais indispensable, compressions budgétaires et « déflations internes » sont imposées au nom d'une doctrine fallacieuse dite d'*austérité expansionniste* que défend aveuglément la Commission européenne, quoique son efficacité soit régulièrement mise en doute — après coup — par l'une des principales institutions qui la prescrit et l'applique, le Fonds monétaire international (FMI)¹, et que ses fondements théoriques aient été discrédités². Ce choix a fortement contribué à l'explosion du chômage de masse, de la pauvreté et de la précarité, non seulement parmi les couches sociales déjà vulnérables, mais aussi parmi celles, dites moyennes, qui sont en train de perdre pied. L'austérité, toujours *sélective*, frappe au premier chef, sinon exclusivement, les systèmes de protection dont dépendent ces couches sociales formant la grande masse de la société.

Comment interpréter la marche apparemment aveugle de l'Europe vers une récession économique *et humaine* dont on peut craindre qu'elle sera très longue et traumatique ? En écartant d'emblée l'idée paresseuse qu'il s'agirait simplement d'un égarement intellectuel répondant à un problème conjoncturel, deux hypothèses structurelles opposées peuvent être formulées.

La première, défendue par les élites régnautes et très largement médiatisée, est que la contraction des dépenses sociales répond à un besoin d'adaptation aussi impératif qu'inévitable aux contraintes globales liées à la nouvelle division internationale du travail, à la globalisation de la production, bref à la mondialisation. L'Union européenne et en particulier ses composantes « périphériques » souffriraient d'un problème de compétitivité que seule une forte baisse des niveaux moyens de vie et de protection saurait résoudre, et qui passerait par une reconfiguration fondamentale des institutions de solidarité, donc des rapports sociaux. Cette idée fut crûment énoncée par le président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, dans un entretien au *Wall Street Journal*, le 24 février 2012³, lorsqu'il affirma que le « modèle social européen », devenu obsolète, était « révolu ».

¹ Pour la dernière période, celle qui concerne l'application des programmes du FMI à la Grèce, allusion à l'analyse de l'économiste en chef du FMI, Olivier Blanchard, notamment à *Perspectives de l'économie mondiale. Une dette élevée et une croissance anémique*, FMI, octobre 2012. La question qui fut soulevée était celle du multiplicateur fiscal. Celui-ci est une estimation de l'impact économique des dépenses publiques : quel est le gain ou, à l'inverse, la perte entraînée par chaque euro d'argent public dépensé ? Si le multiplicateur est inférieur à 1 (pour un euro dépensé), nous sommes dans un scénario d'inefficacité des dépenses publiques ; si, au contraire, le multiplicateur est supérieur à 1, la dépense publique a un effet multiplicateur positif : chaque euro dépensé par le gouvernement crée plus qu'un euro de croissance économique future. Le FMI avait calculé que le multiplicateur avait, dans les pays du Sud européen, une valeur d'environ 0,5 ; ses experts se fondaient sur l'hypothèse abstraite que tous les types de dépenses publiques se valent (ce qui signifierait, par exemple, que l'investissement économique dans l'éducation élémentaire et dans l'armée ont le même impact). Olivier Blanchard reconnaît que ce multiplicateur fiscal était sous-estimé. Précisons que, d'après les recherches et les calculs faits par David Stuckler et Sanjay Basu sur la base de données réelles, durant plus de dix ans et couvrant vingt-cinq pays européens, les États-Unis et le Japon, les dépenses de protection sociale ont un multiplicateur positif, même en période de récession ou de dépression économique. Plus encore, ils montrent que la santé et l'éducation ont les multiplicateurs les plus élevés (ils sont supérieurs à 3, tandis que la défense ou les banques, par exemple, sont inférieures à 1). Voir David Stuckler et Sanjay Basu, *The Body Economic : Why Austerity Kills*, Basic Books, 2013.

² Les deux études phares qui servent de justification théorique aux politiques d'austérité sont celle de Kenneth Rogoff et Carmen Reinhart, « Growth in a Time of Debt », *American Economic Review*, 100 (2), mai 2010, p. 573-578 ; et celle d'Alberto Alesina et Sylvia Ardagna, *Large Changes in Fiscal Policy*, National Bureau of Economic Research, Cambridge (MA), <www.nber.org/papers/w15438.pdf>, octobre 2009. Elles furent gravement remises en question sur les plans méthodologique et empirique. Celle de Rogoff et Reinhart par Thomas Herndon, Michael Ash et Robert Pollin, dans *Does High Public Debt Consistently Stifle Economic Growth ? A Critique of Reinhart and Rogoff*, Political Economy Research Institute, University of Massachusetts, 15 avril 2013 ; et celle d'Alesina et Ardagna par l'étude du FMI sur les multiplicateurs fiscaux (Olivier Blanchard) citée dans la précédente note, ainsi que par Arjun Jayadev et Mike Conczal, *The Boom not the Slump : The Right Time for Austerity*, Roosevelt Institute, 23 août 2010. Comme l'écrit Paul Krugman, « les prédictions [des partisans de l'austérité] ont été entièrement contredites par la réalité, et la recherche académique invoquée pour soutenir leur position s'est révélée truffée d'erreurs, d'omissions et de statistiques suspectes ».

³ *Wall Street Journal*, « The euro crisis. Q&A : ECB President Mario Draghi », 23 février 2012.

La seconde hypothèse, critique, défendue dans ce livre, est que nous assistons à la culmination d'un effort long de « destruction d'un projet centenaire⁴ » de désinstitutionnalisation des régimes de protection sociale, lié à un projet doctrinaire dit néolibéral de refondation complète des principes, des modalités et des finalités de l'intervention de l'État d'après 1945. Également appelé fondamentalisme de marché, ce projet, que Michel Foucault, en 1979 déjà, identifiait à une nouvelle forme de « gouvernementalité⁵ », préconise la sujétion de toute la vie sociale et de toute la sphère publique, y compris l'État, aux mécanismes du marché. Il prône un « gouvernement *pour* le marché ». Gouverner pour le marché, c'est piloter ses conditions d'existence. C'est organiser et accompagner de bout en bout une transformation sociale en vertu de laquelle « les mécanismes concurrentiels, à chaque instant et en chaque point de l'épaisseur sociale, [jouent] le rôle de régulateur⁶ ». Parmi les nouvelles attributions de l'État, l'une des règles essentielles, maintenant hégémonique, commande que sa politique sociale soit entièrement remodelée, non pour défendre la société contre les effets réellement ou potentiellement ravageurs du marché « libre », mais pour accompagner *de façon active* et porter à leur plénitude les mécanismes de concurrence. Ambition considérable qui ne pouvait pas se réaliser en un jour puisqu'elle suppose d'extirper de la société, et de l'appareil d'État lui-même, tous les freins institutionnels et comportementaux susceptibles de brider le plein épanouissement des mécanismes concurrentiels.

DU GRADUALISME A LA DEFLATION INTERNE

Théorisé avant la Seconde Guerre mondiale par des économistes allemands et autrichiens, parmi lesquels Friedrich von Hayek, ce changement de paradigme trouva son point d'appui politique dans les « révolutions conservatrices » des années 1970 et 1980 impulsées par Margaret Thatcher et Ronald Reagan, relayées par les grandes institutions internationales, avec pour objectif avoué la remise en cause de l'État social et le renversement du rapport de forces entre capital et travail. Si Margaret Thatcher procéda avec une grande brutalité⁷, son action servit de base à une stratégie plus fine de reconfiguration de l'État social qui fut d'abord graduelle avant de se transformer récemment, en Europe occidentale, en programme brutal d'ajustement structurel.

Le gradualisme fut théorisé en 1996 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans une analyse rétrospective⁸ explicitant les méthodes recommandées aux États pour réussir leurs « réformes structurelles⁹ » tout en neutralisant les « vives oppositions¹⁰ » et en maîtrisant mieux les sanctions électorales induites

⁴ L'expression est de Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Seuil, Paris, 2012, p. 571.

⁵ C'est-à-dire un mode spécifique d'exercice du pouvoir que Foucault qualifie de « néolibéral ». Sur la notion de gouvernementalité, voir Pierre Lascoumes, « Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, « Foucault : usages et actualités », n° 13-14, 2004. Voir également les travaux de William Walters, notamment *Governmentality : Critical Encounters*, Routledge, Oxtou/New York, 2012.

⁶ Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours du Collège de France. 1978-1979*, Gallimard-Seuil, Paris, 2004, p. 151.

⁷ Noëlle Burgi, *L'État britannique contre les syndicats*, Kimé, Paris, 1992.

⁸ Voir OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE. Stimuler l'emploi et les revenus*, OCDE, Paris, chap. VI : « Comprendre les interactions complémentaires entre les politiques, et ce qu'elles impliquent pour les stratégies de réformes ». Voir aussi, à partir de 1992, la série des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, publiées chaque année, dans lesquelles apparaît clairement la mise au point de la stratégie de l'OCDE sur l'emploi.

⁹ L'OCDE et la BCE, mais aussi certaines autres organisations internationales, font une distinction entre les « réformes structurelles » et les « réformes des produits de marché ». Les premières visent à réduire sinon à supprimer les systèmes légaux et/ou conventionnels de protection sociale et d'emploi (flexibilisation du marché du travail et restructuration de la fonction publique). Les secondes se réfèrent à la lutte contre les « régulations anticoncurrentielles », et engagent les gouvernements notamment à libéraliser les « professions protégées » (avocats, notaires, taxis, etc.), à ouvrir les frontières aux travailleurs, aux marchandises et aux capitaux sans aucune harmonisation fiscale, sociale ou réglementaire, et à poursuivre la restructuration et la libéralisation/privatisation des entreprises et des services publics tels que les transports, l'énergie, l'eau ou les communications (services postaux et télécommunications). Dans les deux cas, les « réformes » sont censées supprimer les « obstacles » ou les « rigidités » bloquant ce que ces institutions appellent « la restauration de la compétitivité (et donc de l'emploi) ».

¹⁰ OCDE, *Stimuler l'emploi et les revenus*, op. cit., p. 212.

par leurs effets sociaux défavorables. Le Royaume-Uni, indiquait l'organisation internationale, parvint à mettre en œuvre des « réformes coordonnées¹¹ » dont la « première étape [...], la réforme du système de relations industrielles par intervention directe des pouvoirs publics¹² », dura quinze ans (huit lois antisyndicales votées entre 1980 et 1995) et, à mesure que s'affaiblissait « la résistance à différents changements de politiques et d'institutions¹³ », fut complétée à partir de 1985 par un éventail de mesures mettant en question les protections garanties aux travailleurs et aux chômeurs par le droit social et du travail. Cependant, notait encore l'OCDE, quoique les « réformes coordonnées » de type thatchérien soient rares et par conséquent difficiles à imiter, il était possible de s'en inspirer en procédant de façon graduelle avec la mise en place de réformes partielles dont l'effet cumulé conduirait, le moment venu, aux résultats recherchés. Dans cette optique, il était conseillé de commencer par « réformer à la marge pour ouvrir la voie à des changements de politique ultérieurs¹⁴ ». Par exemple, s'en prendre d'abord aux chômeurs, « moins nombreux et souvent moins organisés », avant de poursuivre la restructuration du marché du travail. Ou encore, faciliter dans un premier temps le travail temporaire sans toucher aux droits de l'emploi standard, laisser la dualité du marché du travail se renforcer du fait de cette mesure, et ensuite tenter « de gagner progressivement le soutien de l'opinion publique à des réformes plus fondamentales des institutions et politiques du marché du travail¹⁵. »

On reconnaîtra aujourd'hui sans mal cette méthode des petits pas et sa cohérence rétrospective. Elle fut appliquée à des degrés divers, avant 2010, par quasiment tous les gouvernements occidentaux, chacun à son rythme et avec ses modalités propres, pour restructurer les systèmes nationaux de protection sociale. Partout, la ligne de pente fut celle du minimalisme social¹⁶, au sens de la constitution d'un filet social minimal en lieu et place des prestations à vocation universelle de l'État social ouest-européen ; un filet dont Friedrich von Hayek définit le type idéal comme un « minimum vital » accordé sous conditions¹⁷ à l'individu « pour sa subsistance », pour « se sentir à l'abri des privations physiques élémentaires », « pour sauvegarder sa santé et sa capacité de travail¹⁸ ». Ce minimum n'est pas conçu comme un moyen de lutte contre la précarisation et la paupérisation des masses car il n'est pas question d'en modifier les causes ni de revenir sur la régulation néolibérale. Au contraire, dans le cadre du fondamentalisme de marché, le minimum vital a pour fonction de faire en sorte que personne, en principe, ne tombe définitivement hors jeu — hors du jeu de la concurrence généralisée. Pour le dire autrement, le problème théorique et pratique posé à la gouvernamentalité néolibérale dans la redéfinition des politiques de protection sociale est ici de savoir, non pas comment combattre le chômage de masse ou contenir l'extension des zones de précarité et de vulnérabilité, mais jusqu'où il est possible et/ou souhaitable d'abaisser le « seuil de pauvreté “absolue”¹⁹ » en dessous duquel l'État devra imposer un filet social minimal, au sens d'un régime de soutien (et de contrôle étroit et punitif) des plus démunis, certes financé (à contrecœur) par la collectivité, mais *juste suffisant* pour le marché.

¹¹ *Ibid.*, p. 217.

¹² *Ibid.*, p. 218.

¹³ *Ibid.*, p. 217.

¹⁴ *Ibid.*, p. 215.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Noëlle Burgi, « La construction de l'État social minimal en Europe », *Politique européenne*, n° 67, hiver 2009, p. 201-232.

¹⁷ Hayek précise qu'en l'espèce se pose « une question particulièrement importante », celle de « savoir si ceux qui tomberaient ainsi à la charge de la communauté jouiraient de la même liberté que les autres citoyens ? ». Voir Friedrich von Hayek, *La Route de la servitude*, PUF, « Quadrige », Paris, 1985 (1946), p. 90.

¹⁸ *Ibid.*, p. 89-90. Pour une analyse sur la période antérieure à 2008, voir Noëlle Burgi, « La construction de l'État social minimal en Europe », *op. cit.*

¹⁹ L'expression est proposée par Michel Foucault dans un passage où il discute la question du minimum vital, qu'il appelle « clause de sauvegarde » ou de « non-exclusion » (*Naissance de la biopolitique*, *op. cit.*, p. 207-213). La notion de pauvreté « absolue » ne s'entend évidemment pas au sens de la théorie économique. L'idée doit se comprendre comme une opération consistant à agir sur la paupérisation des masses, considérée comme un des effets de la régulation néolibérale, sans toutefois chercher à en modifier les causes. Il s'ensuit que le tracé du seuil de pauvreté résulte d'un choix et d'une appréciation politiques. Pour une discussion sur cette notion et une analyse appliquée au cas français dans son contexte européen, voir Noëlle Burgi, *La Machine à exclure. Les faux-semblants du retour à l'emploi*, La Découverte, Paris, 2006, chap. IV : « Le pouvoir de laisser mourir », p. 179-231.

Lorsque la crise financière mondiale frappa en 2007-2008 — une crise avant tout de la finance mondialisée dérégulée —, les dégâts sociaux provoqués par cet agenda étaient déjà suffisamment importants pour que l'on pût espérer une prise de conscience collective et une interruption des politiques d'« austérité compétitive²⁰ » ouvrant la voie à un « New Deal » des deux côtés de l'Atlantique. Loin d'y mettre un terme cependant, la crise fut saisie comme l'occasion d'intensifier les anciennes orientations politiques et de tester une hypothèse à laquelle réfléchissaient l'OCDE et le FMI depuis au moins 2004-2005 : celle d'une « association positive entre, d'une part, un chômage élevé et une situation de crise économique et, d'autre part, la propension à mettre en place des réformes structurelles²¹ » dans les pays démocratiques « avancés ». En novembre 2009, la « révélation » des « vrais chiffres » du déficit public grec (12,7 % du PIB plutôt que les 3,75 % annoncés) ajouta au prétexte économique une justification politique qui facilita l'institutionnalisation d'une « nouvelle gouvernance » coercitive au niveau européen.

Dans l'analyse qui suit, on distinguera l'évolution autoritaire des politiques publiques à trois niveaux étroitement imbriqués : transnational, international et national, car aucun d'eux, le niveau européen par exemple, ne suffit à lui seul à expliquer tant la dé-démocratisation²² de la vie politique que ses effets. Le cas particulier de la Grèce sera abordé en dernier et introduira aux différents chapitres de cet ouvrage.

À chacun de ces échelons, ce que j'appelle ici des « gouverneurs », pour marquer le déploiement en un ordre de bataille quasi militaire des injonctions et des mesures d'austérité, se chargèrent de donner corps au *libéralisme disciplinaire* ; c'est-à-dire à un mode de régulation consistant à « sortir les politiques économiques du champ de la responsabilité politique générale [au sens de la reddition de comptes] afin de rendre les gouvernements plus réceptifs aux disciplines du marché et, partant, moins réceptifs aux forces et aux processus démocratiques populaires²³ ».

LA GOUVERNANCE AUTORITAIRE TRANSNATIONALE

À l'échelle transnationale, celle des institutions supranationales de l'Union européenne, la crise servit de levier pour parachever la construction du nouvel ordre disciplinaire et verrouiller les possibilités de déviance de la part de *gouverneurs* nationaux tentés de prêter l'oreille aux revendications citoyennes. Comme l'a laissé échapper, volontairement ou non, Mario Draghi, l'objectif était clairement de « libérer les États membres du problème de la souveraineté nationale²⁴ » — entendue ici non pas tant au sens de la souveraineté westphalienne des États²⁵ mais à celui de la volonté générale rousseauiste : d'un accord de chacun et de tous tendu vers le bien commun. Dans cette perspective, la Banque centrale européenne et la Commission œuvrèrent pour consolider et durcir les outils de la « gouvernance économique européenne » et la rendre implacable.

²⁰ Autre manière de désigner le renforcement de la compétitivité des prix par la baisse du « coût du travail » et, plus généralement, la mise en cause de la protection sociale et la baisse des niveaux de vie. Voir Henk Overbeek (dir.), *The Political Economy of European Employment : European Integration and the Transnationalization for the (Un)Employment Question*, Routledge/« RIPE Studies in global political economy », Londres, 2003.

²¹ Voir FMI (2004), « Fostering Structural Reforms in Industrial Countries », chap. III, in *World Economic Outlook. Advancing Structural Reforms*, Washington DC, avril ; Romain Duval et Jørgen Elmeskov, « The Effects of EMU on Structural Reforms in Labour and Product Markets », document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 429, juillet 2005, Paris. Voir aussi OCDE, *Stimuler l'emploi et les revenus*, op. cit., p. 219.

²² Wendy Brown, « American nightmare : neoliberalism, neoconservatism, and de-democratization », *Political Theory*, 34 (6), 2006, p. 690-714.

²³ Stephen Gill, « Constitutionalizing Capital : EMU and Disciplinary Neo-Liberalism », in Andreas Bieler et Adam David Morton, *Social Forces in the Making of the New Europe : The Restructuring of European Social Relations in the Global Political Economy*, Palgrave, Londres, 2001, p. 47-69.

²⁴ *Wall Street Journal*, « The euro crisis. Q&A : ECB President Mario Draghi », op. cit.

²⁵ Même si, comme on le verra plus loin, la souveraineté des États membres de l'Union européenne est inégale.

La Commission argua peu après l'éclatement de la crise financière mondiale que les difficultés des États membres de l'Union, supposément provoquées par l'inobservation des règles communautaires²⁶, exigeaient la consolidation des normes et procédures supranationales. Elle ressortit pour l'occasion de ses tiroirs, en les complétant, un ensemble de propositions anciennes allant dans le sens d'un renforcement des compétences et des pouvoirs punitifs et de surveillance des institutions supranationales (BCE, Commission, Cour européenne de justice). La Commission avait déjà présenté ce projet en 2004 mais, à l'époque²⁷, il ne fut pas retenu. Maintenant, il s'agissait de faire vite sans que l'Union ne risquât d'être désavouée par des référendums populaires. Aussi la « nouvelle gouvernance » fut-elle instituée tambour battant, en à peine trois ans (2010-2013). Et pour prévenir les débats publics difficiles et de probables sanctions électorales, les autorités (nationales et supranationales) contournèrent les textes et introduisirent des mesures à la limite de la légalité communautaire, voire en infraction aux dispositions du Traité de l'Union européenne²⁸. De là, la construction alambiquée et plutôt redondante de la nouvelle « gouvernance économique européenne » : elle est formée d'un ensemble de traités intergouvernementaux²⁹ et de « pactes³⁰ » incorporant par « paquets³¹ » des règlements et une directive, ensemble coiffé par une procédure, le « Semestre européen », destinée à permettre une « surveillance perpétuelle » des budgets, des déséquilibres macroéconomiques et des « réformes structurelles » des États membres.

Sur le fond, ces instruments donnent à la BCE et à la Commission des pouvoirs intrusifs, voire inquisitoriaux, dépossédant les États d'une souveraineté qu'ils ont volontairement abdiquée. Les outils sont conçus pour aider les gouverneurs nationaux, *via* l'abstraction et l'automatisme des procédures, à se décharger de la responsabilité politique devant les conséquences des décisions prises et des dispositifs asociaux mis en place. Forgés sur la base de l'existant, ils sont plus contraignants qu'ils ne l'étaient déjà et en effet assortis de sanctions quasi automatiques (voir encadré 0.1.).

0.1. La « nouvelle gouvernance » coercitive de l'Union européenne

Les critères de convergence définis à Maastricht et repris dans le pacte de stabilité et de croissance (PSC) issu du traité d'Amsterdam (1997) forment la clé de voûte de la nouvelle gouvernance européenne mise en place entre 2010 et 2013. Le PSC, on le sait, définit les modalités d'application et le contentieux relatifs à une norme budgétaire commune limitant à 3 % du PIB les déficits publics et à 60 % du PIB la dette publique d'un État membre. Ces normes arbitraires ont été durcies⁽¹⁾ et la surveillance des gouvernements réarmée. Jusqu'ici, ces derniers devaient présenter, chaque fin d'année, des programmes nationaux de stabilité décrivant les orientations à moyen terme de leurs finances publiques sur la base des prévisions de croissance. Les budgets nationaux étaient donc jugés *ex post*. Dorénavant, les *projets* de

²⁶ La crise financière mondiale de 2007-2008 fut ainsi réduite à, et métamorphosée en crise des dettes souveraines due à l'indiscipline des États.

²⁷ COM (2004) 0581 final. C'était l'époque où la France et l'Allemagne, trop puissantes pour être sanctionnées, avaient contrevenu au Pacte de stabilité et de croissance et refusé de poursuivre une politique procyclique exagérément restrictive pour réduire immédiatement leurs déficits au nom du respect du pacte.

²⁸ L'article 48.6 du Traité de l'Union européenne limite les possibilités de modifier des articles du traité à des dispositions n'entraînant pas une extension des compétences de l'Union ; dans le cas contraire, une révision du traité s'impose et sa ratification requiert dans certains pays l'organisation d'un référendum.

²⁹ Les traités intergouvernementaux lient directement les signataires entre eux en dehors du cadre de l'Union européenne et peuvent être adoptés sans passer par un référendum. Il s'agit ici du TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), également appelé « pacte budgétaire européen », et du traité établissant un fonds de stabilisation, le MES (Mécanisme européen de stabilité), sorte de FMI européen.

³⁰ « Pacte de réforme structurelle » (2010), « Pacte de compétitivité », aussi appelé « Pacte de "l'Euro Plus" » (2011), « Pacte de stabilité et de croissance renforcé » (2011).

³¹ Le « Six Pack » (2011) comprenant cinq règlements et une directive, le « Two Pack » (initié par la Commission en avril 2012) comprenant deux règlements. Règlements et directives font partie du droit dérivé de l'Union européenne. Les premiers ont une portée générale, obligatoire dans leurs éléments et sont directement applicables dans tous les États membres. Les secondes donnent aux pays membres des objectifs à atteindre avec des délais leur donnant un temps pour s'adapter à la nouvelle réglementation.

budget nationaux sont examinés et si nécessaire rectifiés *ex ante* — avant même que les parlements nationaux ne se soient prononcés⁽²⁾. Le contrôle continu des finances publiques s'étend à la « définition de la trajectoire à suivre » pour atteindre les objectifs d'équilibre budgétaire *et de compétitivité* (au sens très limité des performances à l'exportation et de la baisse des coûts relatifs de main-d'œuvre). Cela signifie que les gouvernants, et tout particulièrement ceux de la zone euro, doivent non seulement s'assujettir aux normes du PSC, mais encore détailler et s'engager à respecter des plans d'objectifs à atteindre en matière de compétitivité, d'emploi, de durabilité des finances publiques et de stabilité financière. La même exigence est incorporée dans les instruments qui, parallèlement à la procédure du Semestre européen, approfondissent l'examen des performances nationales et permettent d'administrer aux gouverneurs des injonctions ciblant par exemple la baisse des salaires ou la restructuration des systèmes de retraites⁽³⁾. C'en est fini du principe de subsidiarité⁽⁴⁾.

Les prescriptions budgétaires, économiques et sociales sont articulées à des sanctions graduées et renforcées depuis 2011. Toute situation de dette⁽⁵⁾, de déficit ou de déséquilibre macroéconomique jugée « excessive » sur proposition⁽⁶⁾ de la Commission peut soumettre l'État concerné à une « procédure » de surveillance encore plus inquisitoriale, avec injonctions à la clé, et donner lieu à des sanctions quasi automatiques⁽⁷⁾. La procédure la plus dure est celle qui relève du Mécanisme européen de stabilité (MÉS), c'est-à-dire d'un fonds financier (une sorte de Fonds monétaire européen) mis en place en 2013⁽⁸⁾ pour fournir une « assistance » subordonnée à une « stricte conditionnalité » aux États signataires en difficulté qui la sollicitent ou y sont contraints. Dirigé par un Conseil des gouverneurs composé exclusivement des ministres des Finances de la zone euro, le MÉS a été doté de pouvoirs arbitraires. Il peut attaquer en justice, aliéner des biens immobiliers et mobiliers, passer des contrats ; mais ses propres biens sont soustraits à toute perquisition, réquisition, confiscation ou saisie ; ses archives, ses documents et ses locaux sont inviolables ; ses gouverneurs échappent à toute poursuite judiciaire et ne sont responsables devant aucune autorité parlementaire, administrative, citoyenne ou gouvernementale⁽⁹⁾.

Notes

⁽¹⁾ Pour le détail et une analyse claire, voir le collectif Économistes atterrés, *20 ans d'aveuglement. L'Europe au bord du gouffre*, Les liens qui libèrent, Paris, 2011, notamment p. 64. Ces règles imposent une rigueur généralisée en Europe qui nuira inmanquablement à la croissance. Voir aussi la simulation faite par Jérôme Creel, Paul Hubert et Francesco Saraceno, « Fallait-il renforcer le Pacte de stabilité et de croissance ? », *Le blog, OFCE*, <www.ofce.sciences-po.fr/blog/?p=1435>, 27 février 2012.

⁽²⁾ Les États présentent dans le cadre du Semestre européen, qui est un programme de surveillance budgétaire nationale, leurs programmes économiques, y compris les lignes générales de leurs comptes, à la Commission et au Conseil.

⁽³⁾ Voir les analyses d'Andrew Watt à partir de son article « EU Commission makes a mockery of imbalance procedure », *Social Europe Journal*, <www.social-europe.eu/2013/04/eu-commission-makes-a-mockery-of-imbalance-procedure/>, 11 avril 2013.

⁽⁴⁾ Ce principe inscrit dans les traités, formellement toujours en vigueur, stipule que les politiques sociales et budgétaires nationales sont de la compétence des États membres. Il est fondé sur l'idée que les instances supranationales s'abstiennent d'intervenir dans les domaines où une régulation nationale ou infranationale serait plus efficace. Ce principe n'a jamais été respecté à la lettre, mais c'est la première fois que la Commission européenne s'arroge le droit d'intervenir jusque dans le détail des politiques sociales.

⁽⁵⁾ Jusqu'en 2011, seul un déficit supérieur à 3 % du PIB pouvait donner lieu à sanction. Le critère de la dette avait été édulcoré, ce qui avait notamment permis l'entrée de la Grèce dans la zone euro.

⁽⁶⁾ Il faut un vote à l'unanimité du Conseil pour modifier le contenu d'une proposition de la Commission.

⁽⁷⁾ En vertu d'une innovation jugée contraire au Traité de l'Union européenne par les juristes, le principe dit du vote à la majorité inversée. Cela signifie que les sanctions sont automatiquement applicables sauf si une majorité qualifiée (70 %) d'États membres s'y oppose (dans les dix jours). Si la décision de sanction tient compte du contexte conjoncturel, elle tient compte également des réformes des systèmes de retraite qui doivent s'acheminer vers la constitution d'un pilier de retraite par capitalisation (voir *20 ans d'aveuglement. L'Europe au bord du gouffre*, *op. cit.*, p. 64).

⁽⁸⁾ Créé par un traité (intergouvernemental) signé en juillet 2011 et entré en vigueur en juillet 2012 (la France l'a ratifié en février 2012) en vue de pérenniser deux autres structures provisoires, érigées en catastrophe et sans base légale : en mai et juin 2010, le Fonds européen de stabilité financière (FESSE), qui concernait les membres

de la zone euro ; en janvier 2011, le Mécanisme européen de stabilité financière (MESF), qui concernait l'Union européenne.

⁽⁹⁾ Voir le texte du traité instituant le MES (DOC/12/3 du 1^{er} février 2012), <http://europa.eu/rapid:press-release_DOC-12-3_fr.htm?locale=en>.

En somme, comme l'écrit Céline Barbier³², plutôt que de repenser le (dys) fonctionnement de l'Union économique et monétaire vingt ans après sa création, les élites européennes ont institué une « fédération budgétaire coercitive » qui en a confirmé les principes : celle-ci accroît la discipline en l'étendant au domaine budgétaire et aux politiques macroéconomiques, renforce les prérogatives de la BCE et le rôle de la Commission et fabrique, à la place du rêve européen, une « Union de la culpabilité et des sanctions ».

INTERDEPENDANCE ASYMETRIQUE ET INEGALITES INTERNATIONALES

Les institutions de pouvoir, à quelque niveau qu'elles se situent, ne sont jamais que la « forme terminale » de la multiplicité des rapports de force « constitutifs de leur organisation », le pouvoir étant, de ce point de vue, « le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée³³ ». Tel qu'il s'est constitué en 2010-2013, l'édifice autoritaire décrit plus haut est en grande partie la résultante des rapports de force internationaux au sein de l'ensemble européen. Il est une construction qui entérine et verrouille, principalement au profit de l'Allemagne, l'*interdépendance asymétrique* des membres de l'Union économique et monétaire (UEM).

L'Allemagne, on le sait, a joué un rôle majeur, tant dans la définition du cadre et des normes régissant la monnaie unique depuis sa création (notamment dans l'établissement des critères de convergence et l'imposition de la doctrine de non-solidarité entre pays membres de la zone [*no bail out*]). Et son action fut décisive dans la gestion récente des « dettes souveraines » et dans l'édification de la « nouvelle gouvernance » européenne.

Dans la presse et, plus largement, dans le débat public, l'intransigeance de l'Allemagne d'aujourd'hui face à ses partenaires est souvent mise en regard avec l'hyperinflation de l'époque de la République de Weimar dont les conséquences, y compris la prise de pouvoir par Hitler, seraient restées si vives dans la mémoire collective qu'elles expliqueraient pour beaucoup les réflexes germaniques du présent. Plus subtiles, d'autres analyses³⁴ redécouvrent pour la mettre en avant la culture politique de l'*ordolibéralisme*, une doctrine qui tient son nom de la revue *Ordo*, fondée en 1936 par Walter Eucken, professeur d'économie politique antikeynésien à Fribourg, qui constitua autour de sa revue l'École de Fribourg, devenue synonyme du groupe des ordolibéraux. Ces derniers, surtout des économistes et des juristes, se mêlèrent, dès avant la Seconde Guerre mondiale, à d'autres intellectuels, comme l'Autrichien von Hayek — lui-même un intermédiaire entre l'ordolibéralisme et le courant américain qui donna naissance à l'École de Chicago —, et exercèrent incontestablement une influence décisive sur la politique économique de la République fédérale allemande jusque dans les années 1970. Leur approche, qui s'enracinait dans une analyse du nazisme dont ils tenaient l'État pour responsable, opéra un retournement de la doctrine libérale classique : plutôt que de concevoir le marché comme *principe de limitation* de l'intervention l'État, il fallait, estimèrent-ils, qu'il en fût, de bout en bout, le *principe de régulation* interne. En d'autres termes, « un État sous surveillance du marché plutôt qu'un marché sous surveillance

³² Céline Barbier, « L'implacable montée en puissance du rôle politique de la BCE », *Démocratie*, 15 octobre 2012 ; et « Gouvernance économique : pourquoi tant de hâte à adopter le paquet législatif ? », *Démocratie*, 1^{er} juillet 2011. Articles disponibles sur le site de la revue : <www.revue-democratie.be>.

³³ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976, p. 121-123.

³⁴ Voir par exemple Céline Barbier, « Ordolibéralisme et économie sociale de marché : la voie allemande de l'Europe ? », Observatoire social européen (OSE), *Opinion Paper*, n° 10, <www.ose.be>, juillet 2012. Ou encore, voir Sebastian Dullien et Ulrike Guérot, « The long shadow of ordoliberalism: Germany's approach to the euro crisis », *Policy Brief*, ECFR (European council on foreign relations), n° 49, <www.ecfr.edu>, février 2012.

de l'État³⁵ ». L'ordolibéralisme représente bien, en Europe, une des sources essentielles du « gouvernement pour le marché » promu par le néolibéralisme.

Pour autant, les politiques impulsées par Berlin ne découlent ni du fantôme de l'hyperinflation ni d'une simple adhésion idéelle à une doctrine désormais hégémonique. Elles reflètent sa position de puissance économique dans l'Europe d'aujourd'hui et ses intérêts économiques dominants³⁶. L'Allemagne n'est certes pas un pays impérial. Mais si elle a depuis longtemps abandonné la volonté de puissance, le militarisme et la *Weltpolitik* qui provoquèrent une succession de désastres dans la première moitié du XX^e siècle, elle poursuit, depuis les années 1990, des politiques économiques non coopératives aux relents néomercantilistes, telles que la désinflation compétitive et les politiques agressives de baisse des coûts de production initiées par Gerhard Schroeder³⁷. Comme elles sont grandement favorisées par la monnaie commune, ces politiques mettent en lumière les dimensions structurelles de l'interdépendance asymétrique.

Hier comme aujourd'hui — et aujourd'hui plus qu'hier —, les institutions communes et les mécanismes de coordination bâtis pour piloter la monnaie unique privilégient la concurrence entre les États membres au détriment de leur coopération³⁸.

« La financiarisation débridée des économies, le *dumping* fiscal et salarial entre pays européens, la rivalité pour attirer les capitaux ont abouti à cette curiosité historique : une monnaie unique entre des pays en guerre économique les uns contre les autres³⁹. »

N'étant pas l'organe d'une communauté de destin, l'euro est devenu un enjeu de pouvoir intra-européen, donc un enjeu hiérarchique et de discipline. La compétition intra-européenne pour l'influence, le pouvoir et les gains économiques relatifs est arbitrée, non sans tensions, par les gardiennes non élues des règles de concurrence et des principes de finances « saines » — la Commission, la BCE et la Cour européenne de justice —, au profit des États membres les mieux placés pour mettre en œuvre des stratégies en vue de gagner des parts de marché, fût-ce au détriment de leurs « partenaires » européens (et d'une fraction importante de leur propre population).

Au lieu d'être un espace commun et solidaire, l'Europe s'est fracturée en espaces géographiques et sociaux inégaux, avec un *centre* dominant au cœur duquel se trouve l'Allemagne, et des *périphéries* dépendantes. Le statut de « périphérie » est une construction sociale découlant des déséquilibres de puissance au sein de la zone euro. Les États « régulés » qui l'incarnent (*rule-takers*) n'influencent pas ni ne maîtrisent les décisions prises par les « régulateurs », ceux qui édictent les règles (*rule-makers*), car leur position dans le système monétaire ne leur laisse aucune marge de manœuvre. Il est révélateur que le modèle « centre-périphérie », mobilisé à l'origine par les théoriciens de la dépendance pour décrire les relations systémiques de domination à l'époque coloniale, puis postcoloniale, entre les pays capitalistes avancés et le « Tiers Monde », soit devenu applicable à la zone euro, où un ensemble de pays dominants, avec en son centre l'Allemagne, conditionne le développement — ou plutôt le sous-développement — des pays vulnérables⁴⁰.

Comme dans les rapports historiques « Nord-Sud », des mécanismes structurels sont à l'œuvre dans la reproduction des rapports d'inégalité dans la zone euro. La devise européenne n'est pas une monnaie commune au sens où l'est le dollar aux États-Unis. Pour l'Allemagne (et quelques autres pays comme le Luxembourg ou les Pays-Bas), elle est une monnaie

³⁵ Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p. 119. Voir la discussion sur l'ordolibéralisme dans le même ouvrage, p. 77-190.

³⁶ Indépendamment de la conception que se fait la Chancelière Angela Merkel de sa fonction.

³⁷ Par la précarisation sociale. Je me réfère ici à la loi Hartz IV.

³⁸ Déjà, en 2004, la Commission réclamait une « transparence totale » des « statistiques budgétaires et de l'évaluation des positions budgétaires des gouvernements » car, estimait-elle, cela permettrait « aux marchés financiers de mieux évaluer la solvabilité des divers États membres » (COM/204/0581 final : « Renforcer la gouvernance »).

³⁹ Économistes atterrés, *20 ans d'aveuglement. L'Europe au bord du gouffre*, Les liens qui libèrent, Paris, 2011, p. 8.

⁴⁰ J'emprunte l'analyse qui suit à Philip Golub, de l'Université américaine de Paris (AUP), qui l'a présentée à l'université de Bologne dans une communication : « Crise européenne : sources, interprétations, perspectives », Bologne, 29 mai 2013.

relativement faible qui contribue efficacement au succès de ses exportations (à sa « compétitivité » industrielle). Pour d'autres pays dont l'économie ou la structure productive est différente, tels l'Italie, la France ou, *a fortiori*, la Grèce, le Portugal ou l'Espagne, c'est une monnaie forte qui, au contraire, entrave leur compétitivité. Dans un système de changes flottants, si par exemple l'Allemagne avait conservé le deutsche mark, celui-ci se serait mécaniquement apprécié à mesure que le pays accumulait d'importants excédents commerciaux et les relations commerciales entre pays européens auraient été rééquilibrées. Mais dans un système de monnaie unique, qui est l'équivalent d'un système de change fixe, ce mécanisme ne joue pas. L'euro renforce ainsi les déséquilibres commerciaux à l'intérieur de la zone : les surplus commerciaux des uns correspondent — voire créent et financent — les déficits des autres⁴¹. Or ces derniers sont en Allemagne très importants : ses excédents représentaient 6 % du PIB en 2012, l'essentiel provenant de son commerce intra-européen.

La « gouvernance » européenne s'est nouvellement dotée d'un mécanisme de contrôle du risque de « déséquilibres macroéconomiques ». Celui-ci est censé veiller au bien communautaire en permettant à la Commission d'agir préventivement contre les effets déstabilisateurs pour l'ensemble européen d'une « mauvaise » politique conduite par un ou plusieurs États membres. Mais la « bonne » politique, ici, n'est pas celle qui aurait pour visée de réduire les disparités entre les pays ayant accumulé de forts excédents courants et ceux qui sont déficitaires. Comme le révèle une récente évaluation approfondie par la Commission des « déséquilibres macroéconomiques » de treize pays membres⁴², l'appréciation se fait à l'aune des performances à accomplir dans le sens du moins-disant fiscal et social, et les insuffisances constatées ou imaginées⁴³ donnent lieu à des prescriptions à l'avenant, correctrices et impératives⁴⁴ : faire baisser les salaires, réduire la part publique du financement des retraites, etc.

Du fait de sa position de prédominance économique en Europe, l'Allemagne, contrairement à une idée répandue, se trouve aussi très avantagée par la crise dans la zone euro. D'importantes fuites de capitaux du Sud au Nord y ont beaucoup réduit le coût du capital (ainsi que dans d'autres pays du « centre »), alors qu'il augmentait partout ailleurs. Selon le ministère allemand des Finances, la diminution des coûts de financement de la dette publique aura conduit outre-Rhin à une économie de plus de 41 milliards d'euros de 2010 à 2014⁴⁵. Dans les pays du « centre », les entreprises du secteur privé accèdent maintenant au crédit à des taux historiquement bas, alors que les entreprises des « périphéries » sont étranglées — souvent à mort — par des taux d'intérêt réels élevés et une pénurie du crédit.

Enfin, la crise privilégie également les pays du « noyau » central en ceci qu'elle provoque à leur profit des flux migratoires de centaines de milliers de personnes hautement qualifiées (plus d'un demi-million en 2012). La fuite de cerveaux de Grèce, d'Espagne, du Portugal, d'Irlande et d'Europe centrale et orientale pénalise à plus d'un titre ces « pays source » (de main-d'œuvre) car ils perdent non seulement leur jeunesse éduquée et des capacités créatives, mais encore leur investissement éducatif. *A contrario*, les pays du « centre », à commencer par l'Allemagne, bénéficient d'une concentration (à bas prix) de talents qui alimentent leur dynamisme et, au passage, aident à résoudre le problème du vieillissement démographique.

Plus que la « crise » en tant que telle, c'est la structure d'interdépendance asymétrique au sein de l'Union, son institutionnalisation à l'échelle supranationale et la volonté des élites des

⁴¹ Les pays du Nord ont mené des politiques néomercantilistes consistant, avant même la crise, à brider les salaires et les dépenses sociales pour engranger des gains de compétitivité et accumuler ainsi d'importants excédents. Comme l'écrit Henri Sterdyniak, en 2007, « les 230 milliards d'euros d'excédent des pays du Nord créaient et finançaient les 180 milliards de déficit des pays méditerranéens ». Voir l'analyse et notamment le tableau des soldes courants en 2007 figurant dans *20 ans d'aveuglement, op. cit.*, p. 33.

⁴² Parmi lesquels la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède.

⁴³ Sur l'approche très biaisée des causes de la crise à partir d'une comparaison de la courbe des salaires et de la productivité dans deux groupes de pays déficitaires et excédentaires, voir l'analyse par Andrew Watt de la présentation faite en mars 2013 par la BCE aux chefs d'État et de gouvernement sur la situation économique de la zone euro dans « Mario Draghi's economic ideology revealed ? », *Social Europe Journal*, <www.social-europe.eu/2013/03/mario-draghis-economic-ideology-revealed>, 26 mars 2013.

⁴⁴ Voir Andrew Watt, « EU Commission makes a mockery of imbalance procedure », *op. cit.*

⁴⁵ « Profiteering. Crisis has saved Germany 40 billion euros », *Spiegel Online*, <www.spiegel.de/international/europe/0,1518,917296,00.html>, 19 août 2013.

pays du « centre » de la pérenniser qui rendent compte des politiques mises en œuvre. Aux différentiels économiques correspondent des différentiels de souveraineté effective. Ainsi, pour reprendre une idée d'Albert Hirshman⁴⁶, au lieu de se traduire par un espace continental de solidarité, l'unification européenne et l'euro ont engendré des rapports structurels de dépendance et de domination entraînant les sociétés « périphériques » dans un véritable abîme.

Quelques statistiques suffiront pour caractériser cet abîme avant d'aborder, en le centrant sur la Grèce, le niveau d'analyse national qui révèle un art de gouverner dangereusement antidémocratique et autoritaire en Europe.

Analogues aux programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI dans les décennies précédentes aux pays d'Afrique et d'Amérique Latine avec des effets sociaux désastreux, les « réformes » dictées par la Troïka, réputées résorber la dette publique et indiquer l'itinéraire à suivre pour « améliorer les performances du marché du travail et de la compétitivité [...] dans la zone euro dans son ensemble⁴⁷ », ont eu pour conséquence un effondrement de la croissance, une explosion du chômage et de la pauvreté et une expansion du poids de la dette rapporté au PIB.

Si la Grèce connaît une dépression plus grave encore que celle aux États-Unis au début des années 1930⁴⁸, tous les pays de la périphérie nouvellement constituée ont vu leur PIB chuter fortement entre 2008 et fin 2013⁴⁹ : - 8,3 % en Italie, - 7,8 % au Portugal et - 6,1 % en Espagne. Conjugée à des coupes budgétaires procycliques, la contraction de l'activité a eu pour effet une explosion du chômage de masse : 27,9 % en Grèce contre 10 % en 2007 ; 26,7 % en Espagne contre 7,3 % ; plus de 16 % au Portugal contre 8,9 % ; 11 % en Italie contre 6,1 % ; et près de 15 % en Irlande contre 4,7 %⁵⁰. Au lieu de diminuer, la dette publique a mécaniquement augmenté du fait de l'effondrement brutal de l'activité. Pour ne prendre que quelques exemples, celle de l'Irlande a presque été multipliée par cinq, de 25 % du PIB à 117 % ; celle de la France est passée de 64 % à 103 % ; celle de l'Italie de 103 % à 120 %, et celle de la Grèce de 105 % à 175 % !

LA DESCENTE AUX ENFERS DE LA GRECE

La Grèce est à la fois un cas emblématique des effets produits par les politiques d'austérité et un cas singulier, particulièrement inquiétant du fait de la profondeur de la dépression dans laquelle elle a basculé et de l'ampleur des tensions qui traversent la société. Les chapitres qui suivent éclairent sous plusieurs angles des aspects essentiels de sa descente aux enfers depuis 2010, en replaçant chaque fois l'analyse dans un contexte historique plus long.

Les grandes étapes de sa chute sont assez connues pour qu'il suffise ici de simplement les évoquer⁵¹. En 2008-2009, l'Allemagne défendit puis imposa l'intervention du FMI dans le règlement du « problème grec ». Non sans hésitation et divisions intra-européennes, la

⁴⁶ Albert O. Hirshman, *National Power and the Structure of Foreign Trade*, University of California Press, Berkeley (Calif.), 1980 (1945).

⁴⁷ ECB (Banque centrale européenne), *Euro Area Labour Markets and the Crisis*, octobre 2012, p. 10 et 27 (je souligne).

⁴⁸ « Seen from Greece, great depression looks good », *New York Times*, <www.nytimes.com/2013/03/16/business/economy/seen-from-greece-great-depression-data-looks-good.html?smid=fb-share&_r=0>, 16 mars 2013.

⁴⁹ Source : Eurostat (les chiffres 2013 sont des estimations).

⁵⁰ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/images/2/20/Unemployment_rate%2C_2001-2012_%28%25%29.png>.

⁵¹ On trouvera d'intéressantes analyses synthétiques et claires dans deux documents en ligne (de la série Les Économistes atterrés) par Benjamin Coriat et Christophe Lantenois, *L'Imbroglie grec. La dette souveraine grecque prise au piège de la zone euro*, 15 Juillet 2011, et *De l'Imbroglie au chaos. La crise grecque, l'Union européenne, la finance et... nous*, <www.atterres.org>. Voir aussi le numéro spécial « Le devenir grec de l'Europe néolibérale », *Lignes*, n° 39, 2013 ; Joëlle Dalègre (dir.), *Regards sur la "crise" grecque*, L'Harmattan, Paris, 2013. La presse étrangère, en particulier *The Guardian*, a quelquefois fait un travail magnifique ; en France, voir dans *Mediapart*, notamment les articles d'Amélie Poinot et Martine Orange. Voir aussi le site *Okeanews* (<www.okeanews.fr>), qui propose une actualité constante et riche sur la Grèce, et maintenant aussi sur d'autres pays du Sud européen.

Commission et la BCE, entourées de la garantie du FMI, formèrent en mars 2010 la Troïka et entérinèrent en mai un mécanisme dit d'aide financière (ou Mémorandum) accordant à la Grèce un prêt de 110 milliards d'euros étalé sur trois ans, avec des taux d'intérêts très élevés⁵², en contrepartie de mesures d'austérité draconiennes. Deux autres Mémorandums aux conditionnalités toujours plus dures furent approuvés en février et en novembre 2012 et il était probable qu'un quatrième Mémorandum interviendrait en 2014.

La Grèce devint ainsi le premier pays démocratique d'Europe occidentale à se voir imposer un plan d'« ajustement structurel ». L'approche générale des Mémorandums est celle d'un « système de surveillance intense et quasi permanent⁵³ ». Pour éviter tout retour en arrière et rendre les effets des programmes d'austérité irréversibles, elle consiste à concentrer les mesures en début de période⁵⁴ (*frontloading*) et à en vérifier constamment la bonne exécution, notamment à la veille des versements du prêt, prévus par tranches en principe tous les trimestres. L'état d'avancement du programme d'austérité est lui-même subordonné à l'appréciation qu'en donnent les experts et contrôleurs de la Troïka, installés à plein-temps dans les ministères et soutenus dans leur tâche par d'autres experts. Ce qui conduit les créanciers du pays à des actes répétitifs d'intimidation et de chantage. Ils exigent régulièrement des mesures d'austérité plus convaincantes à leurs yeux, reportent les versements, menacent de couper les vivres.

En l'espace de trois ans, tout le système de protection sociale au sens large (qui inclut le droit du travail, les entreprises et les services publics) fut, en Grèce, méthodiquement déconstruit, pour ne pas dire liquidé.

Le pays compte onze millions d'habitants. Son poids dans l'économie européenne est minime : 2 % du PIB de l'Union en 2009, moins de 1 % du PIB de la Communauté européenne quand elle y entra en 1981⁵⁵. En 2009, sa situation économique n'était pas un vrai problème : l'ensemble des États de la zone euro aurait pu garantir ses emprunts. Ses défauts, en particulier le manque de transparence de ses statistiques, étaient pour les grands de ce monde un secret de Polichinelle. En s'attaquant à ce pays pour en faire un exemple dissuasif, les élites gouvernantes s'attaquaient à la société sans doute la plus fragile d'Europe occidentale.

⁵² Les 110 milliards d'euros dégagés par l'Union européenne en mai 2010 furent accordés au taux de 5,2 %, alors que les autres pays de la zone s'endettaient à 3 %. Le taux des prêts était censé incorporer « une prime de risque adéquate » — ce qui était absurde puisque l'aide avait pour objet de réduire à zéro le risque de défaillance. Il faut noter que de profondes divisions internes apparurent au sein du FMI lorsque ses membres se réunirent, le 9 mai 2010, pour examiner le plan de refinancement de la Grèce. Plus de quarante pays non européens (et la Suisse) émirent de sérieuses réserves au sujet de ce programme. Par exemple, le directeur général du Brésil, Paulo Nogueira, y voyait, non un plan de « sauvetage de la Grèce [...], mais [...] un sauvetage des créanciers privés de la Grèce, principalement des institutions financières européennes ». Et l'Argentin Pablo Andrés Pereira avertit ses collègues qu'après avoir appliqué un tel programme, le pays aurait de fortes chances de « se retrouver dans une situation encore pire ». Voir Thomas Catan et Ian Talley Connect, « Past rifts over Greece cloud talks on rescue », *The Wall Street Journal*, 8 octobre 2013, p. A1.

⁵³ Expression de Joaquín Almunia, alors commissaire européen chargé des Affaires économiques et monétaires, qui se félicitait du régime imposé à la Grèce avant même la mise en place de la Troïka : la Grèce devait « quantifier » et « préciser » les mesures annoncées, « envoyer le calendrier » de leur mise en œuvre, rendre compte très régulièrement de l'état d'avancement de son programme et s'engager à prendre incessamment des mesures supplémentaires si ses objectifs n'étaient pas atteints (Joaquín Almunia est largement cité dans la presse quotidienne du 12 février 2010). « C'est la première fois que des instruments de surveillance économique et budgétaire sont utilisés simultanément et de manière intégrée », se félicitait à son tour la Commission européenne. L'expression « surveillance intégrée » est une autre manière de désigner l'architecture de la « gouvernance économique » renforcée construite entre 2010-2013, dont il a été question plus haut.

⁵⁴ C'est un « début » qui dure aussi longtemps que nécessaire... En 2010, le Premier ministre grec d'alors, Georges Papandréou, confia au *Wall Street Journal* que lorsqu'il demanda à la Chancelière allemande, Angela Merkel, des conditionnalités moins dures, elle lui répondit que le programme devait faire mal. « Nous voulons faire en sorte que personne d'autre ne veuille de ça », lui dit-elle. Voir Marcus Walker, « How a radical Greek rescue plan fell short », *The Wall Street Journal*, 10 mai 2012.

⁵⁵ « À ce prix-là, on peut s'offrir l'Acropole ! », avait dit le ministre français des Relations extérieures (1981-1984) de François Mitterrand, Claude Cheysson, s'adressant à Françoise Arvanitis, écrivaine, journaliste et intellectuelle grecque (citée par Anne Laffeter, « Grèce : récit d'un effondrement national et familial », *Les Inrocks*, 12 juillet 2011). C'était, ce n'est presque plus une boutade (voir *infra*, note 58).

Historiquement, cette fragilité tient à la manière dont s'est construit l'État néohellénique et à la faiblesse intrinsèque de la société civile. La fresque brossée au chapitre 1, par les historiens Polymeris Voglis et Kostis Karpozilos, déroule la trajectoire d'un pays semi-périphérique dans le système international moderne, dont les institutions furent importées et imposées de l'extérieur par des puissances étrangères dès son indépendance en 1830, qui fut toujours tributaire des rapports de force internationaux et intégra l'économie capitaliste mondiale dans une position de dépendance. Son État ne fut jamais moderne au sens wébérien du terme, avec une bureaucratie relativement autonome, affranchie des intérêts privés. Au contraire, élites politiques et élites économiques en firent le lieu par excellence de reproduction et de consolidation de leur puissance. Le pays hérita de son histoire un modèle politique artificiellement plaqué sur une société traditionnelle et fragmentée, structurée autour de loyautés locales, de la famille étendue, du village et de valeurs communautaires, et un système politique dont il faut souligner le caractère autoritaire, très centralisé, réfractaire à la séparation des pouvoirs comme aux revendications d'autonomie locale ou de démocratie substantielle. Le clientélisme et la corruption trouvèrent là un terrain fertile pour se perpétuer, servant les intérêts et asseyant la domination des élites.

Pendant et après la Seconde Guerre mondiale, l'intervention décisive des grandes puissances — celle de la Grande-Bretagne et celle des États-Unis — eurent pour effet de permettre aux royalistes et à des forces profondément impliquées dans la collaboration avec l'occupant nazi, à des criminels de guerre et à des individus étroitement associés au régime dictatorial de Metaxas (1936-1941) de prendre le pouvoir, de grossir les effectifs de la police et de l'armée et de constituer un État policier répressif, dictatorial de fait, qui réussit néanmoins à maintenir les apparences d'un régime démocratique. Au nom de la lutte contre l'anticommunisme, les institutions et le pays furent purgés, non des collaborateurs, mais des partisans, tous indistinctement assimilés à des communistes, de leurs familles et de tous ceux que l'on soupçonnait pour une raison ou pour une autre de déviance présente ou passée, ou de ne pas adhérer aux valeurs du patriotisme officiel. Il fallut attendre l'élection en 1981 d'Andreas Papandreou, le premier dirigeant du Mouvement socialiste panhellénique (Pasok), pour qu'une loi de réconciliation reconnaisse le rôle de la Résistance nationale, et 1989 pour que la très sanglante guerre civile (1946-1949) qui se termina par la défaite des communistes et de l'Armée démocratique ne soit plus désignée officiellement par l'expression « Guerre de Bandits » (*Symmorritopolemos*).

Les persécutions, arrestations arbitraires, emprisonnements et déportations de Grecs en exil interne dans des camps de concentration, qui durèrent jusqu'à la fin de la Dictature des colonels (1967-1974), forment les arrière-plans de l'histoire de la Gauche esquissée par Kostis Karpozilos au chapitre 2. Réfléchissant à l'histoire de son pays, Cornelius Castoriadis avait dit de la société grecque qu'elle était « foncièrement incapable de constituer une communauté politique⁵⁶ ». La remarque est importante et mérite qu'on s'y arrête. Elle peut désigner la faiblesse d'une société civile impuissante à faire échec aux dérives expansionnistes de la violence étatique et de se protéger des forces économiques et financières transnationales. Une société dont les aspirations et les luttes démocratiques furent réprimées dans la torture et dans le sang. Et dont l'intégrité est encore menacée, comme le montre, au chapitre 3, l'analyse du journaliste d'investigation et écrivain Dimitris Psarras concernant notamment les crimes impunis, tolérés même, du parti néonazi Aube dorée, organisation dont les ramifications s'enfoncent très profondément dans le système politique. Pourtant, dans cet environnement justement si hostile, il est remarquable que la Gauche ait survécu à l'intérieur même du pays jusqu'à la légalisation du Parti communiste (*Kommounistiko Komma Elladas* ou KKE) en 1974, et que sa composante la plus ouverte et démocratique soit incarnée aujourd'hui par Syriza⁵⁷, le « parti de la gauche radicale », hier pratiquement inexistant et aujourd'hui dépassant en intentions de vote tous les autres partis politiques, y compris les grands partis traditionnels de la droite conservatrice (Nouvelle

⁵⁶ Cornelius Castoriadis, « Nous sommes responsables de notre histoire », dans « Le mouvement grec pour la démocratie directe », *Collectif Lieux Communs*, n° 18, septembre 2011.

⁵⁷ Officiellement appelé *Synaspismós Rhizospastikís Aristerás-Enotiko Koinoniko Metopo* (Coalition de la gauche radicale-Front social unitaire).

démocratie ou ND) et de la social-démocratie (Pasok). Cela témoigne de la vitalité d'une communauté politique potentielle, obstinément en lutte pour sa constitution.

L'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne en 1981, perçue par beaucoup comme le moyen le plus sûr de tourner définitivement la page de désastres historiques à répétition, coïncida avec la victoire électorale du Pasok, la mise en œuvre par le premier gouvernement d'Andreas Papandreou d'une politique de redistribution des revenus en faveur des salariés, l'institution d'un État social et le cantonnement du rôle de la police à des activités de maintien de l'ordre démocratique. Mais dans le contexte plus vaste de la montée du néolibéralisme et bientôt de l'unification européenne et de la marche vers l'Union monétaire, la politique économique keynésienne se révéla un échec, le mot d'ordre d'autogestion déclina, l'étatisme reprit le dessus en même temps que la corruption généralisée des élites économiques et politiques. La hausse des niveaux de vie et la modernisation de certains secteurs de la vie publique refoulèrent la mémoire historique, dont la trace ne cessa cependant jamais de tourmenter ceux qui en éprouvèrent la violence dans leur vie et dans leur chair. La société n'eut ni le temps nécessaire ni les outils économiques, institutionnels et politiques pour s'établir en communauté politique. Il fallut la férocité des politiques d'ajustement structurel pour que l'élan démocratique, aux potentialités une fois de plus détruites par les gouverneurs du pays et les intérêts inter- et transnationaux, réapparaisse au grand jour mais devienne aussi l'ennemi politique à abattre.

L'élan démocratique et la contre-offensive dont il est l'objet sont perceptibles localement et à de multiples niveaux dans tout le pays, comme en témoigne de façon très incomplète cet ouvrage. Au chapitre 4, la journaliste Corina Vasilopoulou souligne à quel point la défense de la liberté, à commencer par celle d'informer, de rechercher et de faire connaître la vérité, devient un acte de courage. Attaqués par la police, muselés par le pouvoir qui a fermé du jour au lendemain la radiotélévision publique, les journalistes indépendants risquent leur santé, la prison et même leur vie en couvrant des faits et des événements hors du champ de l'interprétation officielle, ou en rompant le silence politique intentionnel. Pourtant, de nombreux médias alternatifs apparaissent, indépendants et audacieux. Plus que tout autre domaine, peut-être, les médias classiques d'information, ou plutôt de propagande — c'est-à-dire l'essentiel de l'information diffusée dans la société —, incarnent l'étroite et incestueuse imbrication des intérêts économiques et politiques, un phénomène aussi extrême en Grèce qu'il l'est dans l'Italie berlusconienne. La population n'est pas dupe, dont le ressentiment envers les institutions trompeusement démocratiques accroît la difficulté des journalistes critiques, souvent perçus sans distinction comme autant de voyous et ruffians.

Le ressentiment de la population à l'encontre des syndicats est particulièrement vif, en partie pour de bonnes raisons. Les institutions créées en 1982 et 1990 pour démocratiser le mouvement syndical, protéger ses libertés et instaurer le principe de la « libre négociation collective » étaient en place depuis le début du XX^e siècle dans un pays comme la Grande-Bretagne. La démocratisation tardive en Grèce ne suffit pas à débarrasser le syndicalisme d'un héritage historique marqué par la tutelle pesante de l'État et son immixtion jusques et y compris dans le choix des dirigeants syndicaux. Entraînés dans les manœuvres clientélistes et politiciennes qui se redéploierent après la chute de la dictature des colonels (1974), les syndicats restèrent, sinon « à la botte » des partis politiques, du moins profondément impliqués dans ce système. Surreprésentés dans le secteur public et sous-représentés dans le secteur privé, composé pour l'essentiel de petites et très petites entreprises, l'idée qu'ils défendaient avant tout leurs propres intérêts politiques et, au mieux, ceux des salariés « protégés » au détriment de la population active en général avait quelque fondement. Bien sûr, la rancœur de la société à leur égard fut en outre excitée par les virulentes attaques discursives contre les « privilèges » des fonctionnaires ; cette rhétorique gagnait du terrain depuis plusieurs décennies en Europe quand elle fut mobilisée en Grèce pour désinstitutionnaliser le syndicalisme et, avec lui, le système de protection sociale dans son ensemble.

Avec le recul, les critiques adressées au mouvement syndical grec, fût-il partie prenante d'un système politique honni et corrompu, se révèlent pour le moins insuffisamment

nuancées. Apostolos Kapsalis et Yannis Kouzis, respectivement juriste et politologue, décrivent de façon saisissante, au chapitre 5, la destruction en deux ou trois ans du système de relations professionnelles, cette étape clé, selon l'OCDE, pour la pénétration du fondamentalisme de marché dans tous les domaines de la vie sociale. Maintenant qu'il a été démantelé, l'édifice de la « libre négociation collective », fondement récent mais fondement tout de même de l'action syndicale, révèle en creux la fonction essentielle et l'utilité sociale des syndicats grecs jusqu'en 2010 : certes, ils manquaient d'imagination stratégique, défendaient leur pré carré et s'enlisaient dans la routine d'un système bien huilé, mais ils protégeaient aussi la société bien au-delà des catégories socioprofessionnelles qu'ils représentaient.

Faire sauter le verrou syndical a laissé le champ libre à la « dévaluation interne » : coupes claires dans les dépenses publiques affectant les salaires et le statut de fonctionnaire, les retraites, et tous les services publics dont la santé publique, l'éducation et la culture ; forte hausse de la pression fiscale pénalisant surtout le milieu et le bas de l'échelle sociale (élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu, invention de taxes sur la consommation et augmentation des anciennes) ; flexibilisation du marché du travail ; libéralisation des professions « protégées » (pharmaciens, avocats, notaires, taxis...), compression des (déjà maigres) indemnités de chômage ; redécoupage administratif du territoire par la suppression des départements et la fusion des municipalités ; sans mentionner les plans de privatisation qui ne cessent de grandir en importance⁵⁸.

En un temps record, les Grecs ayant conservé leur emploi et les retraités ont vu leurs revenus chuter d'au moins 40 %, souvent bien plus, au moment même où, à côté de dépenses fixes anciennes (crédits immobiliers notamment), ils doivent faire face à des dépenses nouvelles, imprévues, en augmentation constante, et où les services publics essentiels font défaut. Travailler sans être payé ou en ne touchant que partiellement et tardivement son salaire est une situation courante. La grande majorité des chômeurs est abandonnée à son sort, sans « minimum vital ». Non seulement le salaire minimum baisse, mais encore il tend à devenir une norme générale et à se substituer aux rémunérations plus favorables ; il commence même à se subdiviser en revenus *minima* à plusieurs vitesses, certaines catégories — aujourd'hui les jeunes de moins de vingt-cinq ans, d'autres sans aucun doute demain — obtenant *légalement* un salaire inférieur au seuil de pauvreté. L'institut du Travail INE-GSEE estime qu'il y avait quatre millions de pauvres en 2012 (36 % de la population), une proportion bien sûr en augmentation constante.

En somme, le démantèlement du droit du travail et de la négociation collective, et, par extension, la désinstitutionnalisation des syndicats, même s'ils peuvent paraître abstraits dans un contexte de précarisation et de chômage massifs, fait céder les digues juridiques existantes ou restantes. Cela vaut pour la Grèce comme pour les autres pays d'Europe où le processus commença il y a au moins vingt ans. Cela vaut notamment pour la France, où le gouvernement de François Hollande, au moyen de l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, ultérieurement durci dans un texte de loi⁵⁹, a franchi un pas décisif dans la

⁵⁸ La loi n° 3986 de 2012, de type colonial et contraire à certains articles de la Constitution grecque, a mis en place un fonds de valorisation du patrimoine de l'État grec, le Hellenic Republic Asset Development Fund, plus connu sous son sigle grec, TAIPED. Tout ce qui est à privatiser est affiché sur son site. En 2013, il semblait qu'un projet des créanciers du pays visait à faire passer la totalité du patrimoine grec à une société holding basée à Bruxelles ou au Luxembourg ; dans un rapport, la Commerzbank allemande aurait révélé que « le MES a l'intention de prendre le contrôle du TAIPED dans un projet d'émission d'obligations avec pour gage des biens de l'État » ; la banque allemande aurait évoqué le refinancement des obligations expirant dans les années à venir, dont la majorité sont détenues par la BCE. Dans le même temps, l'Union des industriels allemands remettait sur la table une idée concernant le remboursement de la dette grecque par le biais de la liquidation d'éléments du patrimoine. Les gouverneurs de la Grèce semblent jouer le jeu. *Okeanews* rapporte que le Parlement hellénique a adopté un acte à contenu législatif (ne nécessitant pas de vote au parlement, une pratique devenue très courante depuis 2012), une disposition, parue au *Journal officiel* de la République hellénique (vol. 240/2012, 12 décembre 2012), annonçant que le patrimoine national ne pourra pas être mis à l'abri de saisies au profit des créanciers du pays ; voir *Okeanews*, 29 août et 8 octobre 2013.

⁵⁹ Loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

même direction exactement que son homologue grec⁶⁰. En effet, le régime qui s'institutionnalise en France, comme en Grèce et ailleurs, est extrêmement régressif socialement et politiquement. Il vise la soumission des gens à la définition mouvante et arbitraire de la « compétitivité » des entreprises, moyennant, entre autres, la disparition du contrat à durée indéterminée, la normalisation des possibilités de dérogation de gré à gré entre employeur et salarié, la suppression du principe de faveur (primauté des clauses plus favorables pour le salarié sur celles d'un accord moins favorable), la totale flexibilité du temps de travail, la levée de tous les « freins » aux licenciements individuels et collectifs, la limitation des autres droits sociaux et du travail (dont la grève), la restriction du pouvoir du juge ou de l'arbitrage obligatoire s'il risque de favoriser les salariés.

Délégitimés dans les esprits avant de l'être dans le système politique, en conflit ouvert avec les partis politiques de droite ou de gauche auxquels ils étaient jusque-là liés, les syndicats eurent du mal, en Grèce (et partout ailleurs), à inventer des répertoires d'action et des stratégies susceptibles de contrer celles des employeurs et des gouverneurs. On vit certes de nouvelles alliances se former, surtout entre la Confédération générale du travail de Grèce (GSEE) et une organisation de petites entreprises, la Confédération générale des industriels et commerçants de Grèce, mais il s'agissait là de la fraction du petit patronat menacé dans sa survie par les mesures d'ajustement structurel. En ligne générale, même si les syndicats apportèrent au mouvement social leurs capacités organisationnelles — cette dimension mériterait des études plus poussées —, l'épreuve du terrain, celle des protestations massives qui ponctuèrent les séries de mesures associées aux Mémoires, les confronta à l'efficacité déclinante des formes de lutte anciennes. Explorant au chapitre 6 des trajectoires de radicalisation en Grèce, la politologue Loukia Kotronaki note que la grève générale fut le principal moyen d'expression du mécontentement social, à quoi s'ajoutèrent de très nombreuses grèves sectorielles dans le privé et dans le public. Tous ces mouvements se heurtèrent à l'escalade répressive et indiscriminée des agents des forces spéciales, alliant la violence physique exercée contre les manifestants à des actes illégaux, anticonstitutionnels, qui normalisaient en quelque sorte la négation des droits politiques et sociaux fondamentaux. La vitalité de la société civile se manifesta néanmoins dans l'apparition d'un mouvement des Indignés investissant les places publiques des villes et quartiers de Grèce après avoir traversé les frontières de l'Espagne, et dont Loukia Kotronaki souligne, à juste titre, qu'il ne résulta pas simplement d'un phénomène de diffusion *via* les réseaux digitaux et sociaux. L'essoufflement de ce mouvement, jusqu'à présent au moins, reste inexplicable mais pointe vers l'inexistence d'un mouvement de solidarité à l'échelle internationale.

Les chapitres 7 à 9 abordent l'une des faces les plus sombres de la Grande Régression pilotée par les gouverneurs et les élites régnautes : le pouvoir de *laisser mourir* les citoyens par le démantèlement des systèmes nationaux de santé publique, et l'exclusion, l'enfermement, la répression, la surveillance et/ou l'abandon de fractions toujours plus importantes de *bouches inutiles*. On a pu évoquer, au sujet du cataclysme sanitaire en Grèce, l'hypothèse d'une « nouvelle biopolitique de l'espèce humaine », restructurée autour de sa polarité *thanatogène*⁶¹. Comme le démontrent David Stuckler et Sanjay Basu dans leur récent ouvrage, les politiques d'ajustement structurel *engendrent la mort*⁶². Sommes-nous pour autant entrés dans une nouvelle « biopolitique⁶³ » ? En ce domaine comme en d'autres, on se

⁶⁰ Pour une synthèse que l'on pourrait utilement comparer à ce qui se passe en Grèce, voir par exemple Laurent Garrouste, « Accord national interprofessionnel : vers un régime néolibéral du travail ? », <www.fondation-copernic.org/spip.php?article883>, 2 mars 2013.

⁶¹ Voir l'article de Dimitris Vergetis, « Les nouveaux noms séparateurs du biopouvoir et les populations superflues dans », *Lignes*, « Le devenir grec de l'Europe néolibérale », *op. cit.*, p. 86 sq.

⁶² David Stuckler et Sanjay Basu, *The Body Economic : Why Austerity Kills*, *op. cit.* Voir *supra*, note 1.

⁶³ Notion ou grille d'interprétation forgée par Michel Foucault, la biopolitique ne s'adresse pas aux individus concrets mais à des masses considérées comme des espèces vivantes et indifférenciées, à des constantes, des mesures globales, des proportions sur lesquelles il convient de faire un travail constant d'équilibration, de régularisation de masses. Si la biopolitique est bien de ce point de vue une prise en charge de la vie — par toute une série de techniques de domination, de calculs, de contrôles régulateurs... —, ce biopouvoir, ce pouvoir exercé sur la vie des gens (les populations), ne s'adresse pas à l'individu en quête d'une vie valorisante pour soi, au sens où l'entendrait par exemple Amartya Sen. La biopolitique vise plutôt une simple maintenance (voir sur

trouve toujours en présence de la même gouvernementalité « néolibérale ». Mais il est vrai qu'en poussant à l'extrême la logique de la biopolitique, un « passage à l'acte criminel⁶⁴ » est maintenant accompli.

Au chapitre 7, Noëlle Burgi met au jour les méthodes, toujours les mêmes, de déconstruction des systèmes nationaux de santé. Elle rappelle le gradualisme des approches plus anciennes, notamment en France. Elle décortique en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Irlande les mesures précises, exécutoires à très courte échéance, imposées et détaillées par la Commission européenne et/ou la Troïka⁶⁵. Elle montre la pression exercée sur ces pays pour agir vite, éviter tout retour en arrière et démanteler des systèmes de soins qui furent jusqu'à il y a peu *de qualité*. Mais elle souligne aussi l'indifférence des gouverneurs nationaux, allant au-devant des mesures préconisées, prétendant améliorer l'efficacité et l'efficacités des systèmes, niant leurs effets sociaux et sanitaires délétères, observant un silence jugé permissif par leurs surveillants supranationaux, reportant la responsabilité des difficultés financières hospitalières sur les immigrés et autres catégories stigmatisées et marginalisées. Pendant ce temps, des agences de placement médical privées et internationalisées récupèrent la fine fleur du personnel médical « démotivé » des pays vulnérables pour guider correctement la fuite de cerveaux vers les zones centrales et privilégiées du noyau central européen. Et pendant ce temps, également, *le malaise d'une civilisation* de crise et de déclin s'installe et s'enracine dans les zones constituées en « périphéries ».

Le malaise de cette civilisation est celui des sociétés dans leur ensemble, même s'il est souvent identifié aux seuls exclus : immigrés, toxicomanes et autres *classes dangereuses* et « malades mentaux ». De ce point de vue, les enseignements des chapitres 8 et 9, centrés sur les pratiques dominantes de la psychiatrie et de la psychologie, débordent très largement le champ, mal connu par le grand public et plutôt invisible, de ces spécialités. Peu importe leur nationalité, de nombreuses personnes, souvent jeunes, acculées à n'être plus que le rebut de la société, semblent n'avoir plus que l'addiction aux substances psychoactives, légales ou illégales, comme échappatoire, comme moyen de s'évader des contradictions sociales, comme stratégie de survie. Comment en vient-on à devenir toxicomane en période de crise ? Pourquoi le sujet social vulnérable est-il instantanément transformé en *citoyen dangereux*⁶⁶ voué à se voir administrer des mesures (d'extrême) violence et/ou des protocoles de pérennisation de sa dépendance ? Katerina Matsa, auteure du chapitre 8, psychiatre exerçant dans une unité de désintoxication de l'alcool et des drogues, en rend compte de l'intérieur en s'appuyant sur sa pratique clinique très engagée pour la défense de la liberté thérapeutique. La Grèce a un lourd passé de répression et de torture de ses malades mentaux ; ou de gens considérés comme tels après avoir été, par exemple, simplement abandonnés et jamais réclamés par personne. Le même lieu, l'île de Leros, qui fut utilisé par la junte militaire en 1969-1974 pour déporter des centaines d'opposants à la dictature, fut aussi le lieu où des milliers de patients des hôpitaux psychiatriques de la Grèce continentale furent déportés, enfermés et déshumanisés. Le psychologue Kostas Bairaktaris, auteur du chapitre 9, fut, dans les années 1970, une figure de proue de la mise en lumière de la barbarie psychiatrique de Leros et participa, en 1988, à la mise en place de la désinstitutionnalisation de son hôpital psychiatrique. Lui-même et

ce point les chapitres 8 et 9), un entretien *minimaliste* de l'espèce (dont elle « laisse mourir » une fraction sans que la survie de l'espèce soit en danger). L'humanitarisme contemporain illustre bien cette « biopolitique minimaliste » sur laquelle William Walters attire l'attention en soulignant, à juste titre, que ce minimalisme doit être sérieusement pris en considération pour éviter de tomber dans le piège consistant à tout réduire à des catégories foucaaldiennes. Rappelons que les politiques d'austérité frappent *sélectivement* les citoyens. Voir William Walters, « Foucault and Frontiers : Notes on the Birth of the Humanitarian Border », in Ulrich Bröckling, Susanne Krasmann et Thomas Lernke (dir.), *Governmentality : Current Issues and Future Challenges*, Routledge, New York, 2011, p. 144.

⁶⁴ Dimitris Vergetis, « Les nouveaux noms séparateurs ... », *op. cit.*

⁶⁵ Rappel : la Troïka désigne ici les experts représentant la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international chargés d'auditer la situation économique grecque et notamment l'état de ses finances publiques dans le cadre de l'accord de refinancement négocié en mai 2010 et pendant toute la durée de validité de celui-ci.

⁶⁶ Neni Panourgia, *Dangerous Citizens : The Greek Left and the Terror of the State*, Fordham University Press, New York, 2009.

Katerina Matsa ont derrière eux une longue histoire de lutte pour créer des foyers de résistance à la répression de la psychiatrie dominante, d'orientation biologique, et, plus largement, à la répression politique. Leurs analyses témoignent ainsi des luttes menées pendant des décennies par deux praticiens, intellectuels et militants, dont le combat pour la liberté thérapeutique est aussi un combat contre la psychiatisation des sociétés.

Ce combat concerne toutes les sphères de la vie sociale. En tant que pratiques sociales dominantes d'invention, de définition et de gestion de la déviance, la psychiatrie et la psychologie n'ont pas la guérison pour objectif ni n'ont besoin pour fonctionner de la folie, de la démence, du délire ou de l'aliénation. Le domaine de leur ingérence possible est « le domaine tout entier de toutes les conduites possibles⁶⁷ ». Elles forment aujourd'hui des systèmes de gestion prévisionnelle des populations « à risque », des dispositifs de maintenance, de surveillance perpétuelle, de *régularisation* permanente, dirait Foucault, des « procédures de normalisation sociale qui tendent à élever la raison économique et la rationalité médicale des conduites au rang des valeurs anthropologiques majeures naguère réservées aux religions, à la raison d'État ou aux grands systèmes idéologiques⁶⁸ ».

L'actuel Consensus de Berlin⁶⁹ rappelle l'adhésion aveugle à l'étalon-or des gouverneurs des deux côtés de l'Atlantique et les politiques de purge sociale imposées en son nom. Soutenues par une rhétorique de rectitude fiscale, ces politiques-là furent poursuivies comme aujourd'hui en Europe avec une constance virant au fanatisme et impliquaient l'écrasement du monde du travail et de la société. Ce que subit et vit la Grèce est une norme en devenir. Un avertissement.

⁶⁷ Roland Gori cite ici Michel Foucault, *Les Anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, Gallimard, Paris, 1999, p. 148. Voir Roland Gori, « Malaise dans la psychiatrie ? », *ERES/Cliniques Méditerranéennes*, n° 78, 2008, p. 49-64.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 49.

⁶⁹ Philip Golub, « The Berlin Consensus : Europe's blind march forward to depression », *Le Monde diplomatique-English edition*, <<http://mondediplo.com/blogs/the-berlin-consensus-europe-s-blind-march-forward>>, décembre 2011.